

Rapport d'Orientations Budgétaires

2023

Sommaire

I – Contexte général.....	3
A – La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).....	3
B – Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).....	3
C – Les valeurs locatives.....	3
D – L’aide aux collectivités face à la hausse des prix de l’énergie.....	4
E – Les autres mesures.....	4
II – Situation financière de la commune.....	5
A – Le fonctionnement.....	5
1 – Les charges de fonctionnement.....	5
2 – Les dépenses de personnel.....	5
3 – Les recettes de fonctionnement.....	5
B – L’état de la dette et l’évolution de l’épargne.....	6
C – L’investissement.....	7
III – Les orientations budgétaires pour l’année 2023.....	8
A - La section de fonctionnement.....	8
1 – L’évolution des recettes.....	8
2 – La prévision des dépenses.....	10
3 – Récapitulatif des principales dépenses et recettes.....	11
B - La section d’investissement.....	12
1 – Les recettes d’investissement.....	12
2 – L’emprunt.....	12
3 – Les dépenses d’investissement.....	13
Budgets annexes.....	15
Budget annexe « Logement social ».....	15
Budget annexe « Lotissement Les Violettes ».....	16
Annexe 1 : Listing complet des demandes d’investissement par opération – hors dépenses d’ordre et chapitres 10/16/20/020/001.....	17

MAJ 24/02/2023

I – Contexte général

Le débat d'orientations budgétaires est inscrit dans la loi dite ATR n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République. Il doit être présenté en conseil municipal dans les deux mois précédant le vote du budget, et fait l'objet d'une délibération distincte permettant d'attester de la tenue du débat.

Son objectif est de permettre à l'assemblée délibérante de débattre des choix budgétaires pour l'année à venir.

La loi de Finances pour 2023, adoptée le 30 décembre 2022 contient des éléments déterminants concernant les recettes des collectivités locales. Ainsi, il convient de s'y attarder pour saisir les modifications éventuelles à venir.

A – La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

L'enveloppe totale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est augmentée de 320 millions d'€ pour l'année 2023, après avoir été gelée ou diminuée pendant 12 années consécutives. Cette augmentation se partage notamment comme suit :

- 200 millions d'€ supplémentaires pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- 90 millions d'€ supplémentaires pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU).

Selon les estimations, 95 % des communes percevront une DGF égale ou supérieure au montant des années précédentes, mais cette augmentation ne permettra pas de compenser l'inflation subit par les collectivités locales.

B – Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

Le critère d'éligibilité au FPIC instaurant la nécessité d'avoir un effort fiscal supérieur à 1 pour être éligible à ce fonds est supprimé. Cela permet à de nombreuses communes et établissements de coopération intercommunale et communale de garder leur éligibilité, et donc de maintenir leurs ressources.

Pour rappel, le calcul de l'effort fiscal a été modifié par la loi de finances pour 2022, avec une application en 2023, les effets de ce changement ayant été neutralisés pour 2022.

Enfin, la perte de l'éligibilité au FPIC n'est plus effective sur un an mais sur 4 années : maintien de 90 %, puis 70 %, 50 % et enfin 25 % de la recette à (N+4).

C – Les valeurs locatives

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels, initialement prévue pour 2023, est repoussée à 2025.

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est également décalée de 2026 à 2028.

D – L'aide aux collectivités face à la hausse des prix de l'énergie

Un soutien financier à hauteur de 2,5 milliards d'€ est mis en place par le biais de 2 dispositifs :

- le « filet de sécurité », accessible à l'ensemble des collectivités et leurs groupements sous 3 conditions :
 - un taux d'épargne brute de 2021 inférieur à 22 %,
 - un potentiel financier ou fiscal par habitant inférieur au double de la moyenne de la strate,
 - une perte d'au moins 25 % d'épargne brute en 2022 induit principalement par l'augmentation des dépenses d'énergie et d'alimentation, et de la revalorisation du point d'indice.

La commune de Puilboreau n'est pas éligible.

- l' « amortisseur électricité » pour les collectivités non éligibles aux tarifs réglementés. Il s'agit d'une prise en charge du coût de l'électricité dès lors que le prix est supérieur à 180€/MWh, dans la limite de 320€/MWh, et seulement pour 50 % des volumes consommés.

Ce dispositif est déduit des factures d'énergie ; l'État verse directement aux fournisseurs l'aide octroyée.

Pour la commune de Puilboreau, la prise en charge par l'État est estimée à 0 % pour l'éclairage public, et environ 11 % pour l'électricité des bâtiments. Déduction faite de cette aide, la hausse des prix est estimée à +25 % pour l'éclairage public % et +70 % pour l'électricité des bâtiments.

E – Les autres mesures

Le partage du revenu de la Taxe d'Aménagement entre les communes et leurs intercommunalités redevient facultatif en 2023, après avoir été rendu obligatoire par la loi de finances pour 2022.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, également appelé « fonds vert », est abondé d'une enveloppe de 2 milliards d'€ dont 500 millions sont disponibles pour des projets sur l'année 2023.

A compter de 2023, les collectivités locales ne percevront plus la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE). Elle est remplacée par une fraction de la TVA égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023. Pour les Départements, ce sera une fraction dynamique de TVA.

Les valeurs locatives, servant de base au calcul de la taxe foncière, ainsi que de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sont revalorisées à hauteur de l'inflation, ce qui correspond à une augmentation de +7,1 %.

II – Situation financière de la commune

Le résultat global de l'année 2022 s'élève à **1,4 million d'€** (contre **2 418 427,58 €** en 2021), restes à réaliser compris.

L'épargne brute dégagée en 2022 est estimée à **1,4 millions d'€**, soit un taux d'épargne brute de 20,9 %.

A – Le fonctionnement

L'année 2022 est marquée par une inflation importante notamment en raison d'une augmentation importante du coût du gaz, et par la hausse du point d'indice servant de base à la rémunération des agents.

1 – Les charges de fonctionnement

Les dépenses générales, composées principalement des dépenses en eau, électricité, petit matériel, réparation et entretien des bâtiments, des véhicules et des machines, sont en augmentation de 11,7 % entre 2021 et 2022 à **1,54 million d'€** réalisé en 2022 (1,38 million d'€ en 2021).

Cette augmentation est marquée principalement par la hausse du coût de l'électricité et du gaz : + 50 mille €, l'augmentation des frais d'entretien et de réparation de voirie : +45 mille €, et l'inflation constatée sur les achats courants de fonctionnement.

2 – Les dépenses de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de +211 mille €, soit +7,1 % entre 2021 et 2022 (contre +6,9 % entre 2020 et 2021). Cette augmentation s'explique principalement par une hausse du point d'indice en juillet, par deux augmentations du SMIC, le recrutement en août d'une animatrice au Relais Petite Enfance, et par le remplacement d'agents en arrêt.

Toutefois, un remboursement de charges de personnel par l'assurance en raison des divers arrêts des agents a été perçu pour 105 mille € (contre 115 mille € en 2021).

3 – Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement ont légèrement baissé entre 2021 et 2022. Néanmoins, en 2021 a eu lieu la vente d'une maison pour 330 000 €, et aucune vente de ce type n'a eu lieu en 2022.

Ainsi, sans tenir compte de la vente du bien immobilier en 2021, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de 3,3 % entre 2021 et 2022, soit +207 mille €.

L'augmentation résulte d'une recette plus importante des impôts directs locaux, des droits de mutation à titre onéreux, et des facturations de restaurant scolaire et de centre de loisirs, ainsi que des redevances d'occupation du domaine public.

B – L' état de la dette et l'évolution de l'épargne

En 2022, **348 mille €** de capital ont été remboursés, et **50 mille €** d'intérêts ont été payés.

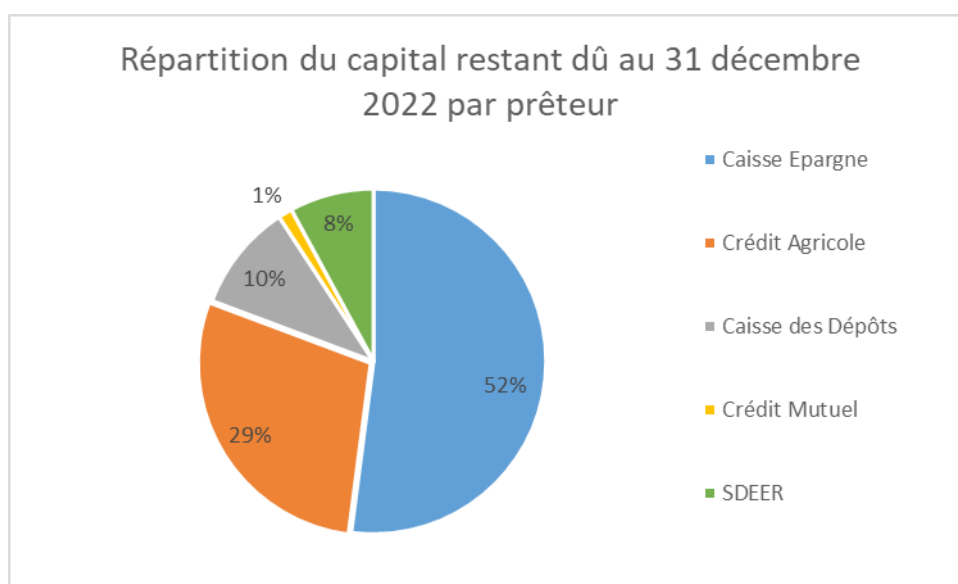
Un nouvel emprunt de **500 000 €** a été conclu en décembre 2022 auprès du Crédit Agricole à un taux fixe de 2,86 %, sur 15 ans.

Un prêt au SDEER a également été comptabilisé pour **7 112,50 €**, relatif au remboursement de travaux réalisés, sur 5 ans, sans intérêt.

Les emprunts en cours sont actuellement tous en taux fixe.

Le capital restant dû au 31 décembre 2022 s'élève à **2 436 445,13 €**, avec les emprunts au SDEER, contre 2 276 877,07 € au 31 décembre 2021.

Il se compose comme suit :



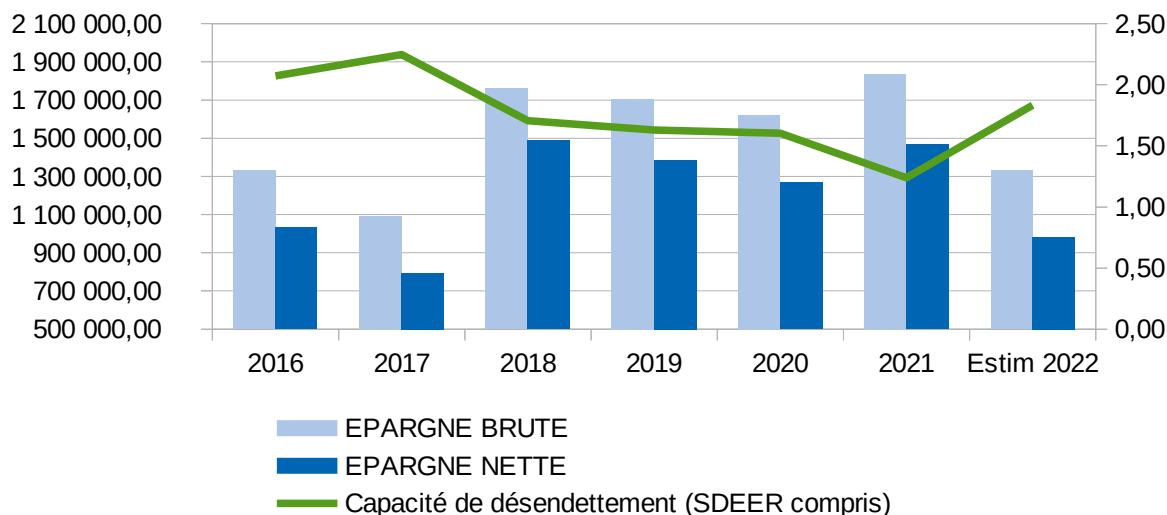
L'épargne brute est estimée en baisse à **1,4 million d'€** au 31 décembre 2022 contre 1,9 million d'€ fin 2021. Cela s'explique par une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de +7,65 %, alors que les recettes réelles de fonctionnement ont légèrement baissé de 1,86 %.

Le taux d'épargne brut est de 21 % au 31 décembre 2022, qui est le niveau le plus bas enregistré depuis 2015.

Cependant, la capacité de désendettement au 31 décembre 2022 est estimée à **1,80 an**, contre 1,24 an au 31 décembre 2021, ce qui est bien en deçà du seuil de prudence fixé à 8 ans.

Evolution de l'épargne

Budget principal



C – L'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **3,9 millions d'€** pour 2022 (hors 001) contre 3,1 million d'€ réalisés en 2021. Cela comprend les restes à réaliser de 2022 pour **469 mille €**, dont 338 mille € de travaux de voirie.

Les principales dépenses réalisées en 2022 sont :

- **2,214 millions d'€** pour la construction de la salle multi-culturelle,
- **651 mille €** de travaux de voirie,
- **155 mille €** d'aménagement d'une salle multi-activités et de travaux à la maison de l'enfance,
- **107 mille €** de travaux au sein de la mairie, d'achat de matériels informatiques (serveur et ordinateurs) et de logiciels (enfance jeunesse, et Gestion des Ressources Humaines/Finances)
- **72 mille €** de travaux de rénovation des gîtes communaux.

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent, quant à elles, à **2,8 millions d'€** contre 1,45 million d'€ en 2021.

Les principales recettes réelles d'investissement en 2022 sont :

- **1,451 million d'€** d'excédent de fonctionnement capitalisé,
- **500 mille €** d'emprunt,
- **441 mille €** de subventions notamment pour la construction de la salle multi-culturelle,
- **306 mille €** de Taxe d'Aménagement,
- **184 mille €** perçus au titre du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.

III – Les orientations budgétaires pour l’année 2023

Le budget principal de 2023 est estimé à **13,5 millions d’€**, soit à un montant inférieur au budget 2022 (15,2 millions d’€), en tenant compte de l’ensemble des demandes faites par les services en fonctionnement et en investissement.

Cette baisse résulte d’un résultat repris moins important ainsi qu’un autofinancement moindre pour concourir au financement de l’investissement.

A - La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est estimée à **7,8 millions d’€**, dépenses imprévues comprises, soit un montant moindre à 2022, le résultat repris en fonctionnement étant estimé à 1,4 million d’€ contre 2,4 millions d’€ en 2022.

1 – L’évolution des recettes

Les recettes prévues au budget 2023 restent prudentes : **6,3 millions d’€** de recettes réelles, contre 6,5 millions d’€ perçus en 2022.

Les recettes prévues pour 2023 sont :

- **4,77 millions d’€** d’impôts et taxes

Les valeurs locatives des propriétés bâties sont augmentées de +7 % en 2023, ce qui engendre une recette supplémentaire estimée à 217 mille €.

L’attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire sont similaires à celles perçues en 2022, tout comme la taxe sur les pylônes électriques.

La taxe locale sur la publicité extérieure est estimée au montant moyen perçu annuellement, soit 380 mille €.

Quant aux droits de mutation à titre onéreux, leur estimation est prudente à 400 mille € car cela dépend du nombre et du montant des ventes réalisées sur la commune.

- **560 mille €** de produits des services et des domaines

Ce chapitre comprend les produits des autorisations d’occupation du domaine public pour les réseau de gaz, d’électricité, la convention conclue pour l’implantation de panneaux publicitaires. Il contient également les recettes induites par la facturation du restaurant scolaire et du centre de loisirs aux familles utilisatrices, ainsi que la billetterie des spectacles et les abonnements à la médiathèque.

Cette estimation est prudente, mais néanmoins similaire à la recette de 2022 (582 mille €).

- **855 mille €** de dotations, subventions et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État est estimée similaire aux montants de 2022, la loi de finances prévoyant une augmentation des dotations de solidarité composant la DGF.

Les autres recettes, liées à la subvention de la CDA de La Rochelle pour l'entretien du parc commercial de Beaulieu et la dotation pour la promotion de la lecture, sont estimées similaires à 2022.

Le reversement du SIVU l'Envol est estimé à 59 mille €.

La subvention de la CAF pour le fonctionnement du centre de loisirs est également prudente et estimée à 70 000 €, contre une recette de 79 mille € en 2022.

- **95 mille €** pour les diverses locations : gîtes, salles, logements, crèche, ...
- **40 mille €** pour le remboursement des charges de personnel en cas d'arrêt.

2 – La prévision des dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **6,5 millions d'€** pour 2023, contre 5,8 millions d'€ prévues en 2022.

Les dépenses prévues sont les suivantes :

- **2,2 millions d'€** de dépenses générales (eau, électricité, réparation, alimentation, ...),

Ces dépenses sont estimées à la hausse pour 2023 en raison notamment de l'inflation subie sur l'ensemble des postes de dépenses.

De plus, la hausse du prix de l'électricité et du gaz engendre un surcoût estimé à 250 mille € pour l'année 2023. A cela s'ajoute le coût estimée de la consommation en gaz et électricité pour la nouvelle salle multi-culturelle dénommée « Le Cube » pour 50 mille €.

- **3,36 millions d'€** de charges de personnel, comprenant l'assurance du personnel et la cotisation au CASEL, soit une augmentation de +14 % par rapport au réalisé de 2022.

L'augmentation importante est liée à de nouveaux recrutements réalisés comme un régisseur pour la salle « Le Cube » et un Directeur du service Enfance Jeunesse qui sera en charge de la gestion du centre de loisirs, des ATSEM, du Relais Petite Enfance et des agents de restauration scolaire et d'entretien.

Une marge prévisionnelle est prévue pour permettre de palier à certaines absences et ainsi recruter en cas d'arrêts maladies sur des postes indispensables tels que les ATSEM en école maternelle, les animateurs au centre de loisirs, et les agents chargés de l'entretien des locaux.

- **488 mille €** de charges de gestion courante,

La subvention au CCAS est similaire à celle de l'année précédente pour 126 mille € même si l'étude des besoins sociaux est terminée. En effet, les actions souhaitées auprès des seniors augmentent, les prix des colis de la banque alimentaire sont également en hausse pour un nombre de bénéficiaires similaires, et il est également prévu une augmentation du coût du versement au GCSMS pour la participation financière aux interventions d'aide à domicile sur la commune.

La participation au SIVU l'Envol est inférieure au montant de 2022 à 103 mille € contre 133 mille € en 2022.

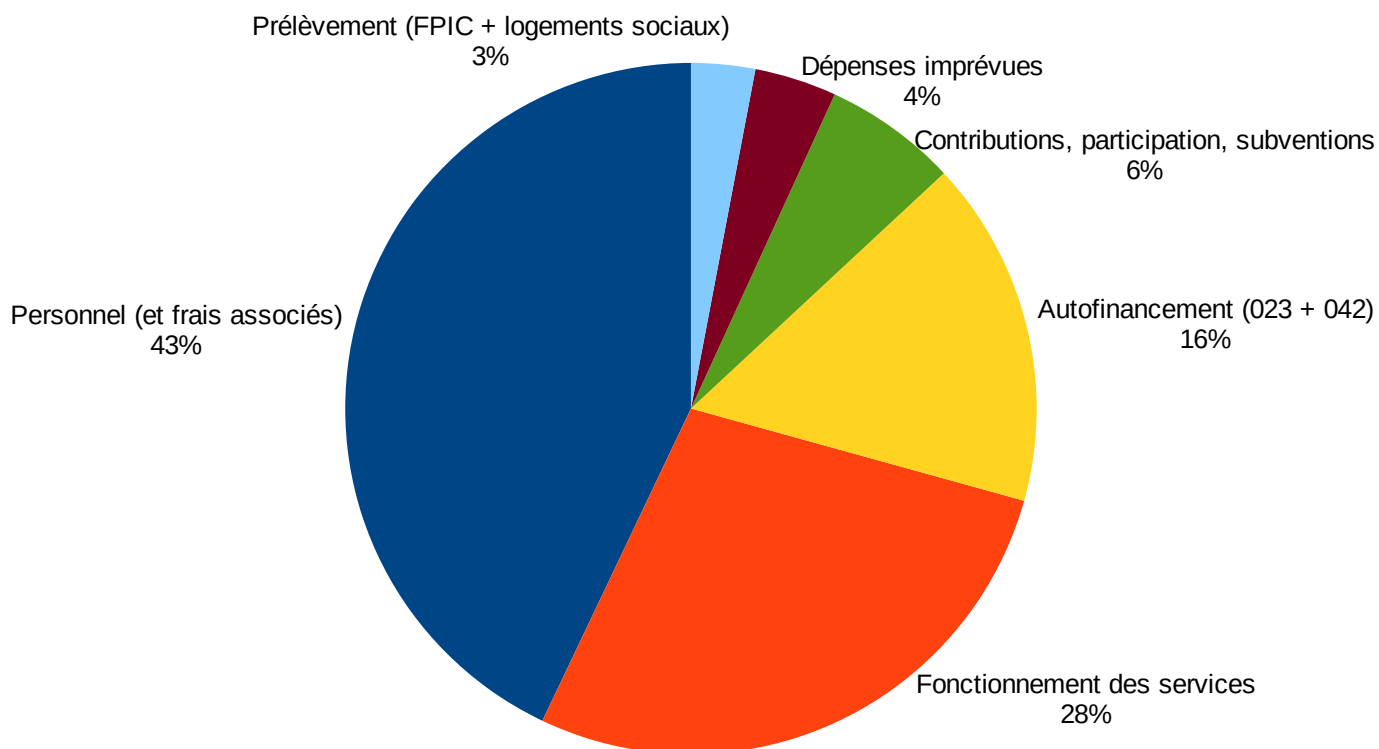
Le montant alloué pour les subventions aux associations est quant à lui estimé similaire au montant des années précédentes à 100 mille €.

- **100 mille €** de pénalités sur les logements sociaux manquants (estimation),
- **55 mille €** d'intérêts d'emprunts et d'intérêts courus non échus,
- **30 mille €** de cotisation au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales.
- **26 mille €** en prévision de provisions, de titres à annuler sur les années précédentes et l'inhumation d' indigents.

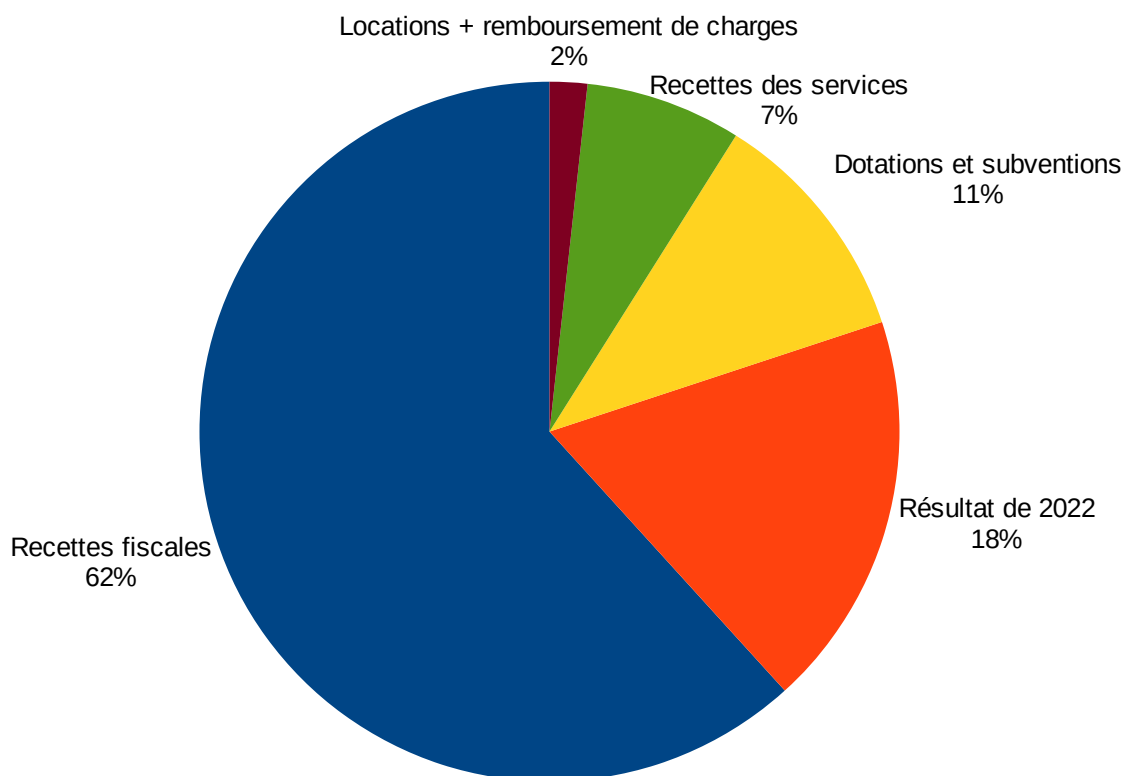
Sont également prévus **300 mille €** en dépenses imprévues, permettant de faire face à des besoins impondérables au cours de l'année.

3 – Récapitulatif des principales dépenses et recettes

Principales dépenses de fonctionnement prévues pour 2023



Principales recettes de fonctionnement prévues en 2023



B - La section d'investissement

En tenant compte de l'ensemble des demandes formulées, la section d'investissement est estimée à **5,7 millions d'€** pour 2023, contre 6,7 millions d'€ au budget 2022.

L'équilibre financier est respecté par la prévision d'un emprunt d'environ **500 mille €**.

1 – Les recettes d'investissement

Les principales recettes réelles d'investissement attendues pour 2023, outre l'emprunt d'équilibre financier, sont :

- **2,13 millions d'€** d'excédent de fonctionnement capitalisé (provenant du résultat de fonctionnement de 2022),
- **1,27 million d'€** d'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et amortissements),
- **684 mille €** de subventions principalement pour la construction de la salle multi-culturelle (DSIL, CAF, Conseil Départemental, CDA de La Rochelle),
- **150 mille €** du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée,
- **119 mille €** de taxe d'aménagement,
- **39 mille €** de prêts sans intérêt de la CAF dans le cadre de la subvention accordée pour la construction de l'espace Jeunes au sein de la salle multi-culturelle.

2 – L'emprunt

Pour permettre la réalisation de l'ensemble des investissements prévus pour cette année, l'emprunt serait d'un montant maximum de **500 mille €**.

La conclusion d'un tel emprunt n'engendrerait pas d'augmentation significative de l'annuité d'emprunts, en raison de la fin d'un emprunt bancaire et de 3 remboursements de travaux auprès du SDEER.

En effet, pour l'année 2023, le remboursement de l'emprunt est estimé à **392 mille €** de remboursement de capital et **56 mille €** d'intérêts, soit une annuité de 448 mille €. Sans nouvel emprunt, l'annuité de 2024 sera de 410 mille €.

3 – Les dépenses d'investissement

L'autorisation de programme avec crédits de paiement (APCP) pour la création de la salle multi-culturelle a été actualisée lors du conseil de janvier 2023 pour tenir compte des paiements effectués en 2022 et des dépenses restantes.

L'enveloppe totale a été augmentée de 300 mille € pour atteindre un programme de 4 300 000 €, composé des crédits de paiement suivants :

- 2020 : **156 887,13 €** (montant réalisé),
- 2021 : **935 709,65 €** (montant réalisé),
- 2022 : **2 213 545,44 €** (montant réalisé estimé),
- 2023 : **993 857,78 €** (crédits prévus au budget 2023)

Depuis la reprise de la compétence GEPU – Gestion des Eaux Pluviales Urbaines par la CDA de La Rochelle, la commune doit s'acquitter d'une attribution de compensation auprès de la CDA pour contribuer aux travaux de rénovation des réseaux, et ce pour **33 884 €** par an.

Cette dépense est donc prévue au budget de 2023, tout comme **200 mille €** de dépenses imprévues pour faire face à de nouveaux besoins en cours d'année.

En vue du passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024, imposée à l'ensemble des communes qui n'a pas encore effectué ce changement, la trésorerie demande également de régulariser le compte 1069 créé lors du passage à la M14 utilisée actuellement. En effet, cet article n'est plus compris dans la nomenclature. Cela demande d'émettre un mandat, générant ainsi une dépense pour un montant de **52 mille €**. Cette dépense ne peut être compensée, ce qui va générer une perte de résultat pour la commune.

Le résultat d'investissement de 2022 est également repris en dépense sur le budget 2023, celui-ci étant estimé à **[-1,66 million d'€]**.

Outre les dépenses d'investissement d'ordre, le remboursement du capital de la dette, l'attribution de compensation négative d'investissement, et les dépenses imprévues, les demandes d'investissement pour 2023 sont les suivantes :

	Restes à réaliser	Nouveaux crédits	Total BP 2023
SANS OPÉRATION	2 275,20	41 000,00	43 275,20
208 MAIRIE	19 001,04	54 500,00	73 501,04
209 ECOLES	9 955,50	182 883,00	192 838,50
210 AIRES DE JEUX	2 035,44	5 000,00	7 035,44
213 CIMETIERE	-	15 000,00	15 000,00
223 SALLE POLYVALENTE	40 783,17	5 000,00	45 783,17
224 LA TOURTILLERE - SITE	5 649,94	-	5 649,94
225 MEDIATHEQUE	9 386,59	15 850,00	25 236,59
227 LA TOURTILLERE - LOCAUX SPORTIFS	-	10 000,00	10 000,00
228 EGLISE	6 484,80	-	6 484,80
230 MAISON DE L'ENFANCE	12 078,56	22 000,00	34 078,56
231 ACQUISITION MATERIEL ET MOBILIER	5 539,20	113 000,00	118 539,20
235 TRAVAUX DE VOIRIE	337 666,06	879 000,00	1 216 666,06
237 LES VIOLETTES	-	993 857,78	993 857,78
238 POLICE	-	-	-
253 LA TOURTILLERE - GITES	12 116,48	93 000,00	105 116,48
259 RESTAURANT SCOLAIRE	3 534,00	5 300,00	8 834,00
270 ESPACES VERTS	-	57 200,00	57 200,00
273 CENTRE DE LOISIRS	2 416,97	8 700,00	11 116,97
TOTAL des travaux et acquisitions prévus	468 922,95	2 501 290,78	2 970 213,73

Le détail des investissements demandés est disponible à l' « [Annexe 1](#) ».

Budgets annexes

Après la clôture du budget annexe « Le Vallon » au 31 décembre 2022, la commune de Puilboreau possède 2 budgets annexes dotés de la simple autonomie financière.

Budget annexe « Logement social »

Le budget annexe « Logement Social » comprend la gestion d'un logement social.

Ainsi, pour 2023 il est estimé des recettes induites par les loyers perçus : **6 947,76 €**, et des provisions pour effectuer des réparations et améliorations sur cet habitat : **12 941,68 €** en fonctionnement et **39 871,38 €** en investissement.

Des crédits sont également prévus pour rembourser l'emprunt conclu : **3 000 €** pour le remboursement du capital et **800 €** pour le paiement des intérêts.

L'amortissement d'investissement antérieur est également prévu pour **4 800 €** en dépense de fonctionnement et recettes d'investissement.

Avec la reprise des résultats de l'année précédente estimés à **11 593,92 €** en fonctionnement et **38 071,38 €** en investissement, le budget sera équilibré et est estimé comme suit pour l'année 2023 :

- Section de fonctionnement : **18 541,68 €**,
- Section d'investissement : **42 871,38 €**.

Budget annexe « Lotissement Les Violettes »

En 2022, les premières études ont été réalisées par la maîtrise d'œuvre et le permis d'aménager est actuellement en cours d'instruction.

En raison des premières dépenses effectuées, les résultats de 2022 repris pour 2023 sont les suivants :

- [-0,20 €] en résultat de fonctionnement,
- [-5 771,00 €] en résultat d'investissement.

Hormis les écritures d'ordre, obligatoires pour la tenue des stocks des terrains, des dépenses sont prévues à hauteur de **15 000 €** pour la maîtrise d'œuvre et **379 228,80 €** pour les travaux de viabilisation.

La vente des terrains estimée à **400 000 €** viendra équilibrer ce budget.

Avec les écritures de stocks, nécessaires à la tenue d'un budget de lotissement, le budget sera donc équilibré comme suit :

- Section de fonctionnement : **779 238,80 €**,
- Section d'investissement : **384 999,80 €**.

Annexe 1 : Listing complet des demandes d'investissement par opération – hors dépenses d'ordre et chapitres 10/16/20/020/001

N° opératbn	Intitulé opératbn	Crédits de report (RAR)	Montant retenu et proposé	TOTAL (RAR + nouvelles dépenses)	Objet
SANS OPÉRATION		2 275,20	41 000,00	43 275,20	
			9 000,00		Achat d'un bois classé
			1 000,00		Blocs de sécurité pour les bâtiments
			12 000,00		TGBT Tourtillère
			8 000,00		Remplacement des extincteurs
			5 000,00		Débrillateurs - Parc de la mairie + services techniques + Cube
			6 000,00		Relamping / Winkhaus (pavés LED + clés électronique)
208	MAIRIE	19 001,04	54 500,00	73 501,04	
			20 000,00		Matériel informatique + mobilier
			4 500,00		nouveau photocopieur à l'étage
			10 000,00		Réaménagement de bureau à l'étage (suite recrutement et réagencement) et de la salle de repas
			15 000,00		Porte extérieur RDC + porte des Mariages
			5 000,00		Remise en état gouttière sur toit terrasse
209	ECOLES	9 955,50	182 883,00	192 838,50	
			9 000,00		Changement de Velux - Grande salle de jeux
			613,00		2 vélos
			400,00		sèche linge
			500,00		3 balais vapeur
			100,00		micro-onde
			30 000,00		Programmiste pour la rénovation de l'école maternelle
			70 000,00		AIX - Désamiantage (140€/m²)
			50 000,00		AIX - Réfectbn toiture - Tuiles plus volige
			10 000,00		AIX - Réfectbn terrasse (environ 300€ le m²)
			1 270,00		RASED (malette pour la psychologue - coût partagé avec la commune de Saint-Xandre et Périgny)
			500,00		Étagère dans une classe
			500,00		barrière pour jardin
			10 000,00		13ème classe - Mobilier (si ouverture)
210	AIRES DE JEUX	2 035,44	5 000,00	7 035,44	
			5 000,00		Travaux de réaménagement des aires au besoin
213	CIMETIERE		15 000,00	15 000,00	
			15 000,00		Créatbn d'un columbarium de 24 cases
223	SALLE POLYVALENTE	40 783,17	5 000,00	45 783,17	
			5 000,00		Porte entrée club house basket
224	LA TOURTILLERE - SITE	5 649,94	-	5 649,94	
225	MEDIATHEQUE	9 386,59	15 850,00	25 236,59	
			8 000,00		Aménagement salle haute en nouveau mobilier (mobilier actuel datant de 1991)
			150,00		Remplacement micro-ondes
			1 700,00		Installatbn Wi-Fi salle haute + cablage
			6 000,00		Remplacement d'exutoire - salle haute
227	LA TOURTILLERE - LOCAUX SPORTIFS		10 000,00	10 000,00	
			10 000,00		Remplacement de tous les tatamis du Dojo
228	EGLISE	6 484,80	-	6 484,80	
230	MAISON DE L'ENFANCE	12 078,56	22 000,00	34 078,56	
			15 000,00		Baie vitrée - Derrière le centre
			1 000,00		Récupérateurs d'eau
			1 000,00		Protectbn des radiateurs - Suite et fn (crèche)
			5 000,00		Salle des pets - Remise en état des systèmes de chauffage
231	ACQUISITION MATERIEL ET	5 539,20	113 000,00	118 539,20	
					Signalétique : totems - panneaux des bâtiments communaux
					Banderoles extérieures avec nouveau logo
					Caméra (boîtier nu) / objectif / micro cravate x2 / adaptateur micro / batterie / stabilisateur caméra
			6 500,00		Renouvellement de l'outillage
			3 000,00		Passage de câbles + tivolis - Manifestatbns
			57 000,00		Nouveau camion + remplacement du moteur du volkswagen
			9 000,00		nouvelle benne pour camion
			3 000,00		Armoire de stockage, barrières de police, pett outillage divers
			2 500,00		Taille haie télescopique, débroussailluse, pett souffeur tout thermique
			2 000,00		Taille haie, pette élagueuse tout électrique et sans batterie

N° opératbn	Intitulé opératbn	Crédits de report (RAR)	Montant retenu et proposé	TOTAL (RAR + nouvelles dépenses)	Objet
235	TRAVAUX DE VOIRIE	337 666,06	879 000,00	1 216 666,06	
			350 000,00		réfectbn rue de guyenne
			250 000,00		Piste cyclable de Grammont - Créatbn
			20 000,00		Réfectbn carrefour Brulée / Chênes
			60 000,00		Réfectbn avenue de l'Europe - Suite propositbn de la CDA
			27 000,00		Aménagement Rue des vignes
			30 000,00		Aménagement Rue du Pinier
			10 000,00		Chaucidou allée de la brulée - Marquage au sol
			15 000,00		Chaucidou rue Corneille - Marquage au sol
			2 000,00		Etude de sécurisatbn du temps perdu
			30 000,00		Restauratbn de la SIL
			10 000,00		Informatbn zone 30 et enlèvement de panneaux effacement au sol
			50 000,00		Petts travaux divers
			25 000,00		Rénovatbn progressive des candélabres (chaque année)
237	LES VIOLETTES		993 857,78	993 857,78	AP/CP
			993 857,78		Fin de l'opératbn - Constructbn salle multi -culturelle
253	LA TOURTILLERE - GITES	12 116,48	93 000,00	105 116,48	
			75 000,00		Fin de la séparatbn des comptages électriques - ENEDIS/Travaux intérieurs
			18 000,00		Rénovatbn du gîte n° 9
259	RESTAURANT SCOLAIRE	3 534,00	5 300,00	8 834,00	
			5 300,00		Table de restauratbn scolaire supplémentaire réglables en hauteur (adaptable pour temps scolaire et temps centre de loisirs)
270	ESPACES VERTS		57 200,00	57 200,00	
			2 000,00		Achat d'arbres - Conseil Municipal des Enfants
			43 000,00		Maîtrise d'œuvre + travaux d'aménagement au jardin dit Escoffier
			5 000,00		Achat d'arbres
			1 500,00		Aménagement extérieur du bassin de la mairie
			1 500,00		Bordure bois parc de la mairie
			2 500,00		Clôture de la Tourtillère
			1 700,00		Rénovatbn de l'entourage des jeux de la Tourtillère
273	CENTRE DE LOISIRS	2 416,97	8 700,00	11 116,97	
			5 000,00		Renouvellement mobilier
			1 000,00		Cabanes rangement extérieur
			1 500,00		panneau d'affchage extérieur
			1 200,00		Renouvellement du parc de Talky Walky
TOTAL TRAVAUX D'INVESTISSEMENT		468 922,95	2 501 290,78	2 970 213,73	